

# PALMARÈS DES MÉDIAS PROFESSIONNELS 2020

*Dossier de candidature*



# PRÉSENTATION

L'Association MediaPro regroupe près de 300 publications de presse professionnelle print et online réparties au sein de 70 éditeurs.

Depuis 1999, l'Association MediaPro organise un Palmarès afin de mettre en lumière la réussite des médias professionnels : leurs équipes, leurs fournisseurs, leurs partenaires.

*Il est capital de valoriser les atouts de notre forme de presse, aussi bien auprès des lecteurs avec des informations fiables et de qualité qu'auprès de nos annonceurs grâce à notre créativité et notre capacité à mobiliser un public de niche.*

*Notre métier, en pleine mutation, n'est plus seulement d'informer, mais dorénavant d'animer des communautés et d'accompagner les marques et partenaires annonceurs.*

*Delphine CHÊNE,  
Présidente de MediaPro*

À l'occasion du Palmarès des Médias Professionnels 2020, en plus du Grand Prix MediaPro de l'année et du Coup de Cœur du Jury, 10 Prix seront remis.

**Rendez-vous le mercredi 29 janvier 2020  
à l'Hôtel des Arts et Métiers !**



# DESCRIPTIF DES 10 CATÉGORIES

## INFORMER / LES CONTENUS

*Initiatives sur le fond qui constituent une innovation dans la mise à disposition de l'information*

- Prix de l'**ÉDITO**
- Prix de l'**ARTICLE** (3 pages maximum ou - de 5 000 signes)
- Prix de l'**ENQUÊTE** ou du **DOSSIER** (4 pages minimum ou + de 5 000 signes) - plusieurs angles sur un même sujet/thème
- Prix du **HORS-SÉRIE**, **NUMÉRO SPÉCIAL** ou **OPÉRATION SPÉCIALE ÉDITORIALE**
- Prix de l'**IDENTITÉ GRAPHIQUE** (une, photographie, infographie, couverture...)
- Prix du **LANCEMENT** ou **RELANCEMENT** (de tout titre ou marque : magazine, mooc, site Internet, application, newsletter...)

## ANIMER LES COMMUNAUTÉS / LES CANAUX

*Développement du lectorat, de l'audience et des communautés*

- Prix de l'**INITIATIVE RÉSEAUX SOCIAUX**
- Prix de l'**INITIATIVE ÉVÈNEMENTIELLE**
- Prix de la **DIVERSIFICATION** (hors évènementiel)

## ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES / LES CONSEILS

*Initiatives et conseils en matière d'accompagnement des annonceurs dans leur approche de leurs cibles et de leur marché. L'éditeur se charge d'obtenir l'accord de l'agence et de l'annonceur*

- Prix du **DISPOSITIF ANNONCEUR** (brand content, publicité, évènement, club, habillage, application mobile, opérations spéciales...)

Mais aussi... le **Grand Prix MediaPro 2020**

et le **Coup de Cœur du Jury**



# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## PARTICIPANTS

Le Palmarès est ouvert à toutes les marques médias professionnels membres de MediaPro, ou de la FNPS, et ayant un numéro de commission paritaire en cours de validité. Une marque média ne peut présenter qu'un seul dossier par catégorie.

## PÉRIODE DE QUALIFICATION, CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET REMISE DES ÉLÉMENTS

Les initiatives présentées doivent avoir été publiées ou réalisées entre le 13 octobre 2018 et le 12 octobre 2019. **Clôture des inscriptions le 12 octobre 2019, toutes catégories confondues.** Les candidatures s'opèrent en ligne. En cas de fichiers trop volumineux, il sera possible de les adresser par email. Les publications papiers candidates doivent impérativement adresser 5 exemplaires à l'Association MediaPro. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

## DROITS D'INSCRIPTION

### Adhérent MediaPro :

350 € HT (420 € TTC) pour le premier dossier,

250 € HT (320 € TTC) pour les dossiers suivants.

*Si l'éditeur n'a pas présenté de dossier au cours des 5 derniers Palmarès, il bénéficie d'une réduction de 50% sur le premier dossier, soit 175 € HT (210 € TTC).*

### Adhérent FNPS – Hors adhérent MediaPro :

500 € HT (600 € TTC) par dossier.

L'Association MediaPro vous adressera mi-octobre une facture par publication à régler par virement ou chèque libellé à l'ordre de MediaPro sous 30 jours, sous réserve d'être disqualifié.



# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## SÉLECTION DES DOSSIERS : CRITÈRES ET PROCÉDÉ

Pour chaque dossier, le jury s'attachera à juger de l'adéquation entre le contenu et la stratégie de la marque, l'innovation et la créativité, la qualité de la réalisation, la mesure de l'impact et des résultats.

Dans un premier temps, un jury composé d'éditeurs de médias professionnels sélectionnera les dossiers et déterminera les nominés selon une grille de notations préétablies.

Dans un second temps, un jury composé de personnalités des médias, de la communication, de l'industrie et de la culture sélectionnera les lauréats du Palmarès à l'occasion d'une réunion plénière.

Les membres du jury présentant des dossiers dans une catégorie ne pourront juger ni leurs dossiers, ni ceux de leurs concurrents directs dans cette catégorie. Le jury est souverain pour ouvrir ou fermer une catégorie.

## PROMOTION DES RÉSULTATS

À l'occasion de la soirée de présentation des résultats le mercredi 29 janvier 2020, les lauréats de chaque catégorie se verront remettre un trophée tandis que les nominés recevront un diplôme.

Les éditeurs primés s'engagent à faire la promotion de leurs résultats dans l'ensemble de leurs canaux de communication : publication, site Internet, réseaux sociaux... Pour cela, un kit de communication leur sera adressé.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter Annie MIRGUET**

[mediapro@fnps.fr](mailto:mediapro@fnps.fr) | 01.44.90.43.60



# PALMARÈS DES MÉDIAS PROFESSIONNELS 2020

JE CANDIDATE  
EN LIGNE

